



CONSERVATOIRE HENRI DUTILLEUX

Conservatoire à Rayonnement Départemental

MUSIQUE / DANSE / THÉÂTRE

PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2024-2030



Préambule

Établissement majeur dans le paysage culturel et éducatif de notre agglomération, le Conservatoire à Rayonnement Départemental Henri Dutilleux du Grand Belfort est un lieu exceptionnel de découverte, d'apprentissage et d'approfondissement de pratiques artistiques. Avec une cinquantaine de disciplines enseignées en Danse, Musique et Théâtre, le Conservatoire, véritable école des arts de la scène, est implanté sur 9 sites d'enseignement, irrigant une grande partie de l'Agglomération de Belfort.

Ce nouveau projet d'établissement montre un Conservatoire en prise directe avec les évolutions sociétales et la vie culturelle locale, régionale, internationale, un Conservatoire qui réfléchit sans cesse à s'adapter à un monde en mouvement et à perfectionner, dans un esprit d'expérimentation, sa pédagogie.



Partie 1

1- Contexte territorial général

1.1 - L'environnement territorial

Le Grand Belfort est l'actuel EPCI au cœur du département du Territoire de Belfort. En effet, le département est depuis 2017 structuré en trois EPCI occupant, schématiquement, chacun un tiers du territoire : La communauté de communes des Vosges du Sud, au nord du Grand Belfort, et la Communauté de communes du Sud Territoire, au sud-est du Grand Belfort. Toutefois, Le Grand Belfort diffère de ses EPCI voisins par son poids local et son histoire.

Le Grand Belfort est le fruit de la fusion, effective en 2017, de l'ancienne Communauté de l'Agglomération Belfortaine (CAB) avec la Communauté de Communes du Tilleul et de la Bourbeuse (CCTB). Ces dernières constituent la partie Est de l'agglomération, en contact avec l'Alsace sundgouvine. Ainsi le Grand Belfort se caractérise aujourd'hui par un double visage : mi urbain et mi rural. Il n'en demeure pas moins un EPCI central par sa géographie et pesant par le nombre de ses communes (52), et les fonctions attractives qu'il recèle.

Le Grand Belfort constitue l'un des territoires à la tête du Pôle métropolitain Nord-Franche-Comté (NFC). Créé en septembre 2016, issus des 5 EPCI sur les trois départements sur lesquels il se développe, le pôle est multipolaire : il trouve en effet son héritage dans l'ancienne Aire urbaine de Belfort-Montbéliard-Héricourt-Delle, regroupant les bassins de vie de ces principales villes voisines. À la situation géographique d'interface, qui rassemble des populations (310 000 habitants) de bassins de vie très proches.

Avec 302 905 habitants et 117 500 emplois (INSEE, 2018), le pôle métropolitain Nord Franche-Comté représente une masse démographique et économique d'un niveau comparable ou supérieur à celui des premières concentrations urbaines de la Région Bourgogne Franche-Comté que sont Dijon et Besançon. Bâti sur un passé commun, une histoire et une culture industrielle partagée, le Pôle métropolitain conforte sa présence et son poids notamment économique et culturel au Nord-Est de la région.

Le Grand Belfort jouit d'un réseau viaire particulièrement bien maillé et assure donc une bonne desserte de son territoire. Ainsi, par la route, 20 à 30 minutes au plus suffisent pour rejoindre tout lieu du Grand Belfort.

Le Grand Belfort est un territoire à vocation économique. Ainsi, 17 650 actifs viennent quotidiennement y travailler et 13 382 actifs quittent l'agglomération pour travailler. Belfort concentre les principaux flux : plus de 10 000 actifs du Grand Belfort viennent travailler en ville-centre. La concentration du parc social de l'agglomération dans la ville de Belfort et la présence de services et de commerces de proximité, rend possible la vie quotidienne des populations les plus fragiles avec un minimum de déplacements.



1.2 – L'environnement culturel

Le Grand Belfort est ainsi composé de sa ville préfecture : Belfort, qui est aussi en terme de population la 3e ville de la région, officie le rôle de premier pôle urbain structurant de l'agglomération où se trouve la plupart des services et équipements.

La Ville de Belfort, en raison de son histoire riche et de sa culture diversifiée, a toujours accordé une grande importance à la promotion de la culture sous toutes ses formes. Sa politique culturelle est notamment caractérisée par :

■ Patrimoine et Musées

Belfort possède un patrimoine historique et architectural important, notamment la Citadelle, le Lion de Belfort et d'autres bâtiments historiques.

■ Événements Culturels

Belfort est connue pour accueillir divers événements culturels tout au long de l'année. Elle organise et soutient des festivals d'envergure nationale et internationale : le Festival International de Musique Universitaire (FIMU), le Festival International de Cinéma ENTREVUES, les EUROCKEENNES, le FESTIVAL INTERNATIONAL DE MARIONNETTES...

■ Promotion des Arts

Belfort encourage les arts visuels (École d'Art Jacot), la musique (Conservatoire à Rayonnement Départemental), la danse (VIADANSE, Centre Chorégraphique National) et d'autres formes d'expression artistique. Des expositions d'art, des concerts et des spectacles sont régulièrement organisés pour mettre en avant les talents locaux et nationaux (notamment par la GRANIT - Scène Nationale et LA POUDRIERE - Salle de musiques actuelles).

■ Bibliothèques

La ville a investi dans des bibliothèques modernes pour promouvoir la lecture et l'accès à la connaissance. Ces lieux offrent des espaces de rencontre, des activités culturelles et des ressources documentaires variées.

■ Soutien aux Initiatives Culturelles

Belfort soutient les initiatives culturelles des associations, groupes artistiques et individus via des subventions, la mise à disposition d'espaces d'exposition et de plateformes pour présenter leur travail.

■ Éducation et Sensibilisation

La politique culturelle de Belfort vise également à impliquer la population locale dans des projets éducatifs et de sensibilisation. Des ateliers, des conférences et des activités éducatives sont proposés pour rapprocher les citoyens de la culture.

Ces spécificités font de Belfort une ville qui allie histoire, culture, industrie et nature, lui conférant une identité unique au sein de la région Bourgogne-Franche-Comté et en France.

■ Population

Au sein de l'agglomération de 100 000 habitants, Belfort est la ville la plus peuplée. Sa population s'abaisse constamment quoique modérément (45 458 habitants en 2020) avec notamment une perte de représentation des classes intermédiaires. Avec le temps, la population de Belfort marquée par sa jeunesse (présence d'étudiants) tend à vieillir, du fait de l'évasion des actifs accédant à la propriété. À population identique, voire diminuant, les ménages augmentent en nombre. La cellule familiale se réduit à cause du vieillissement, de la modification des modes de cohabitation (célibat, familles monoparentales, séparations), et du départ vers d'autres communes des familles les plus nombreuses.

Comme pour de nombreuses autres villes en France, Belfort est également confronté à des problématiques liées à la ségrégation urbaine, au logement, à l'emploi, à l'éducation, à la discrimination, à la cohésion sociale, à la participation citoyenne et à l'environnement. Ces défis exigent une approche globale et coordonnée pour améliorer la qualité de vie des habitants et réduire les inégalités dans la ville.

La Direction de l'Action Culturelle mutualise les services de la Ville de Belfort et du Grand Belfort. Elle regroupe 5 services gérés en direct par la collectivité :

Les archives municipales (Service Ville de Belfort) : Elles conservent le patrimoine écrit de la ville, de ses origines à nos jours. Ce trésor renferme l'histoire des personnes, des familles et de la ville tout entière. Ce patrimoine, accessible à tous, s'enrichit continuellement de nouvelles acquisitions.

La bibliothèque municipale (Service Ville de Belfort) : Constituée en réseau, elle est répartie sur quatre sites (dont deux sur des QPV) : la Bibliothèque Léon Deubel, la Bibliothèque La Clé des Champs, la Bibliothèque des Glacis du Château et la Médiathèque du Conservatoire. La Bibliothèque municipale de Belfort présente tout au long de l'année une programmation riche et diversifiée : expositions, causeries, contes pour petits et grands, découvertes vidéos, lectures à voix haute, concerts, jeux, ateliers, visites commentées. Par-delà les animations qui ponctuent l'année, la Bibliothèque enrichit en permanence ses collections de documents multi-supports et les rend accessibles à tous.

Les musées (Service Ville de Belfort) : Dispatchés sur quatre sites les Musées de Belfort regroupent un Musée d'histoire (organisé autour de trois espaces – collections archéologiques, collections historiques, collections Bartholdi), un Musée des beaux-arts et un Musée d'art moderne (Donation Maurice Jardot). En 2023 débute les travaux pour la réalisation d'une extension au Musée d'art moderne. Le nouvel édifice permettra de remédier à l'éclatement des collections présentes sur plusieurs sites et de rassembler sous un même pôle muséal les collections Beaux-Arts, les expositions temporaires les œuvres d'art moderne de la donation Maurice-Jardot. Ce nouveau pôle muséal abritera également une salle réservée à la médiation et à l'EAC. L'équipe des Musées gère également la Citadelle de Belfort et son monument emblématique – le Lion de Bartholdi, site patrimonial d'exception.

La mission musique et spectacle vivant (Service Ville de Belfort) : Ce service gère notamment l'organisation du Festival International de Musique Universitaire (FIMU). Ce festival unique en son genre accueille des musiciens émergents du monde entier dans toutes les esthétiques musicales (Classique, Jazz, Musiques du monde, Musiques actuelles et Musiques nouvelles) et accueille plus de 100 000 festivaliers chaque année à travers des centaines de concerts gratuits.

Le Conservatoire à Rayonnement Départemental (Service Grand Belfort) : Le Conservatoire Henri Dutilleux du Grand Belfort est un établissement spécialisé d'enseignement artistique (Musique, Danse et Théâtre) placé sous le contrôle pédagogique du Ministère de la Culture. Il est par ailleurs membre du collectif des quatre établissements classés de Franche-Comté (avec Dole, Besançon et Montbéliard), engagés dans un travail commun visant à l'organisation de la filière d'orientation professionnelle des élèves concernés. Présent sur 9 sites d'enseignement, le Conservatoire accueille plus de 1500 élèves répartis dans 50 disciplines en Musique, Danse et Théâtre dispensées par 81 enseignants.



En complément des services de la Collectivité, Belfort soutient de nombreux acteurs qui participent à la vitalité culturelle du territoire. Ces principales structures sont les suivantes :

■ **GRRRANIT, Scène Nationale** : lieu culturel dynamique il joue un rôle central dans la vie artistique du territoire. Il favorise la diffusion de la création artistique contemporaine et encourage le dialogue entre les artistes et le public. Son engagement en faveur de la diversité artistique et de l'accessibilité culturelle en fait un acteur culturel essentiel de la région de Belfort et au-delà.

■ **VIADANSE, Centre Chorégraphique National de Bourgogne-Franche-Comté** : acteur majeur de la danse contemporaine en France, Viadanse soutient la création artistique, favorise la diffusion de spectacles de danse contemporaine, et s'engage dans des actions éducatives pour sensibiliser le public à cet art exigeant et innovant.

■ **CINEMAS D'AUJOURD'HUI** : programme et soutient le cinéma d'auteur tout au long de l'année, par la présentation de films indépendants classés Art et Essai en version originale. L'association organise également Entrevues – festival international du film de Belfort consacré à la jeune création contemporaine et aux rétrospectives d'auteurs.

■ **ÉCOLE D'ART GERARD JACOT** : un lieu qui cultive la rencontre et le collectif au sein d'ateliers grand public qui côtoient les promotions d'étudiants en enseignement supérieur ou en formation professionnelle que la structure abrite. L'école est aussi un lieu de rencontres artistiques : une programmation artistique et culturelle gratuite est accessible, tout au long de l'année, à travers des workshops, des conférences, des voyages, des rencontres d'artistes, des lectures, des projections.

■ **LA POUDDRIERE** : salle de concert de 235 places qui occupe une place centrale au cœur des musiques actuelles et populaires de la ville. La structure gère également le Rockhatry, site qui abrite 5 studios de répétition équipés et sonorisés à destination des musiciens. Elle organise également des temps des rencontres et des actions culturelles hors les murs (notamment pour des établissements scolaires ou de santé).

■ **THÉÂTRE DU PILIER** : se consacre à la promotion des arts de la scène, à la diffusion de la création artistique contemporaine et à la sensibilisation du public à la culture. Son rôle est essentiel dans la vie culturelle de la région, offrant une programmation variée et stimulante pour les amateurs d'arts vivants. Il porte notamment à Belfort des ateliers théâtres amateurs pour enfants, adolescents et adultes et des projets d'EAC.

■ **THÉÂTRE DE MARIONNETTES DE BELFORT** : C'est l'un des rares théâtres permanents de marionnettes en France. Plus d'une centaine de représentations par an sont données par une trentaine de compagnies françaises et internationales avec un temps fort au mois de février, le « Festival International de Marionnettes de Belfort ». Le Théâtre de Marionnettes de Belfort accompagne régulièrement des compagnies professionnelles et de jeunes artistes avec des aides à la production et des résidences de création. Il accueille également des formations professionnelles, des stages de fabrication, des colloques et des manifestations culturelles.



2- Présentation et missions générales de l'établissement

2.1 - Historique

À Belfort, l'École municipale de Musique a été créée en 1928. Reconnue en « Conservatoire Municipal de musique » en 1968, il deviendra ensuite l'École Nationale de musique » en 1981.

Le 1^{er} réseau communautaire né en 1998 suite à la prise de la compétence « gestion des écoles de musique » par le District de l'Agglomération Belfortaine est formé des écoles de musique de Bavilliers, Danjoutin, Valdoie et Chèvremont et l'École Nationale de Musique de Belfort. L'école de musique de Bourogne rejoindra le réseau en 2000, l'école de l'harmonie de Belfort en 2001 et l'école de musique de Châtenois-les-Forges en 2004.

La création du schéma communautaire des écoles de musique est adoptée le 21 octobre 2000 et sa mise en place sera effective au 1^{er} janvier 2002.

En 2006, l'École Nationale de Musique est reclassée par l'État en tant que « Conservatoire à Rayonnement Départemental » (décret du 12/10/2006).

En 2010 une réorganisation administrative du réseau des écoles de musique et de danse a lieu avec la création d'un « service scolarité ».

Le 7 avril 2011, le conseil communautaire adopte la nouvelle appellation « Conservatoire à rayonnement départemental, réseau d'enseignement spécialisé musique, danse et art dramatique » et ouvre la 2^{ème} discipline « art dramatique ».

Le 13 octobre 2015, année de l'inauguration du nouveau bâtiment rue Paul Koepfler à Belfort, le renouvellement du classement Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD) est validé par le Ministère de la culture pour 7 ans.

En septembre 2017, le site de Bavilliers ferme ses portes.

Deux nouveaux sites d'enseignement sont intégrés (Montreux-Château et Frais), à la suite de la création de Grand Belfort Communauté d'Agglomération (GBCA), né le 1^{er} Janvier 2017 de la fusion de la Communauté d'Agglomération Belfortaine et de la Communauté de Communes du Tilleul et de la Bourbeuse.



2.2 – Missions générales

Le Conservatoire propose près de 50 disciplines instrumentales, quatre disciplines de culture musicale auxquelles viennent s'ajouter la danse contemporaine, le théâtre et toutes les pratiques collectives (chorales, orchestres...).

Le Conservatoire est un service public dont les activités s'orientent autour de 3 missions complémentaires :

■ L'enseignement artistique

Les formations artistiques en musique, danse et théâtre sont organisées par cycle et comptent plusieurs enseignements complémentaires et indissociables. Celles-ci sont très éclectiques afin de répondre aux attentes les plus diverses mais également pour permettre une ouverture la plus ample à l'ensemble des élèves. Les neuf sites d'enseignement abritent plus particulièrement des esthétiques musicales marquées telles que les musiques traditionnelles, la musique ancienne, les musiques actuelles amplifiées, le jazz.

■ L'accompagnement des pratiques artistiques en amateur et l'Éducation Artistique et Culturelle (EAC)

Le Conservatoire accueille de très nombreuses formations instrumentales et vocales : orchestres d'harmonie, chorales, ensembles de jazz, ensembles vocaux, ensembles de musique traditionnelle. Par ailleurs, plusieurs partenariats sont développés pour accompagner les projets de diffusion.

En complément des apprentissages liés à une pratique artistique, les actions d'éducation artistique et de médiation sont un élément incontournable dans la construction de références communes, dans l'accès aux œuvres et dans l'approche démocratique d'un large public curieux et autonome.

■ La diffusion

Le projet pédagogique et artistique du Conservatoire tient à favoriser la rencontre entre les différentes pratiques artistiques et les esthétiques, la création et les expériences innovantes. Les neuf sites du Conservatoire permettent la diffusion sous toutes ses formes : conférences, auditions, concerts, expositions. Les élèves et enseignants du Conservatoire se produisent aussi dans des salles comme la Maison du Peuple, les salles des fêtes, le Théâtre Louis Jouvet, Le GRRRANIT - Scène Nationale, le Centre Chorégraphique National Via Danse...

Le Conservatoire intègre également dans son projet artistique la « saison des professionnels » qui permet la rencontre et des échanges entre les professionnels et les élèves en cycle d'orientation professionnelle. Chaque année, sont abordés des programmes ambitieux et exigeants autour d'œuvres de toutes esthétiques favorisant la découverte à destination de tous les publics.



2.3 – Déclinaison des missions au sein d'une dynamique partenariale de réseau

■ Avec l'Éducation Nationale

- **Depuis 2001**, le Collège Arthur Rimbaud de Belfort et le Conservatoire Henri Dutilleux du Grand Belfort proposent des Classes à Horaires Aménagés Musique (CHAM) à dominante instrumentale, un dispositif qui permet aux élèves motivés de suivre une formation artistique musicale complète, en grande partie sur le temps scolaire.

En complémentarité du cursus scolaire habituel, les enseignements proposés participent à l'épanouissement et au développement personnel de l'enfant (mémoire, concentration, sens critique, goût de l'effort, curiosité, imagination, capacités d'organisations...).

L'objectif principal d'une scolarité en CHAM est de s'appuyer sur la musique pour que l'élève réussisse au mieux son parcours scolaire tout en développant sa culture humaniste. À travers la musique, l'élève développe des compétences qui lui serviront dans toutes les disciplines. Les enseignements ont lieu au collège et dans les locaux du Conservatoire (site de Belfort).

- **Depuis 2012**, la Classe à Horaires Aménagés à dominante vocale est mise en place dans un quartier de la ville de Belfort classé en REP+ à l'école élémentaire Louis Pergaud. Ce dispositif fait suite à un travail mené depuis de nombreuses années par des enseignants du CRD dans le cadre des interventions en milieu scolaire.

Les contenus hebdomadaires : Chant choral, Formation Musicale, Technique vocale et éducation musicale générale.

- **Depuis 2018**, la Classe à Horaires Aménagés Théâtre (CHAT) est créée au collège Châteaudun de Belfort. Depuis 2021, tous les niveaux de classes sont concernés, de la 6^e à la 3^e. Les personnels impliqués sont les enseignants du Collège et un enseignant en art dramatique du Conservatoire.

■ Avec la Ville de Belfort : Médiathèque

Le fonctionnement de la médiathèque située dans les locaux du Conservatoire, site de Belfort, est encadré par une convention liant la Bibliothèque municipale de Belfort et le Conservatoire. L'objectif est de proposer un lieu de lecture publique dans le réseau actuel. Les documents accessibles au prêt et à la consultation sur place sont centrés autour de multiples expressions artistiques (musique, théâtre, danse, cinéma, arts plastiques...), dans une large diversité des genres et supports (romans, bande-dessinées, mangas, albums, documentaires, CD, DVD, jeux...). L'attractivité des collections reste à optimiser grâce à la mise en place d'un fonds « tournant » issu des documents de la Bibliothèque et d'une politique d'acquisition spécifique portée par le Conservatoire.

■ Au sein du Pôle métropolitain : Belfort – Montbéliard – Héricourt

Plusieurs éléments de rapprochement et de concertation pédagogique avec le CRD du Pays de Montbéliard et l'École de Musique du Pays d'Héricourt :

- Des actions artistiques, pédagogiques et culturelles communes en valorisant par exemple, l'acte de création.
- La mise en place d'examens de fin de cycle communs dans plusieurs départements pédagogiques, des master classes et stages, des ensembles instrumentaux à l'échelle de l'Aire Urbaine.

■ Avec les Instituts Médico-Éducatifs (IME) et l'Université Technologique Belfort-Montbéliard (UTBM) : enseignement artistique et handicap

Par voie de convention entre le CRD et l'Association Départementale de Parents et d'Amis des Personnes handicapées mentales (ADAPEI 90), le Conservatoire, vise à rendre accessible la pratique culturelle au plus grand nombre et propose, en ce sens, un accès aux pratiques instrumentales pour des personnes confrontées au handicap mental (enfants, adolescents et adultes) par le biais d'ateliers. Ce partenariat favorise l'inclusion sociale des personnes en situation de handicap. Depuis la rentrée scolaire 2021, un référent « apprentissages et handicap » a été désigné au sein de l'équipe pédagogique et de nouveaux partenariats ont vu le jour avec l'IME Perdrizet de Giromagny, et la Maison d'accueil spécialisée Les Eparses à Chaux.

Le Conservatoire conventionne également avec L'UTBM pour la création de prototypes d'instruments adaptés.

Par ailleurs, depuis 2017, le Conservatoire est adhérent du Réseau National Musique et Handicap (RNMH).



2.4 - Textes cadres

- Projet d'établissement
- Règlement des études
- Règlement intérieur

3- Particularités du Conservatoire Henri DUTILLEUX

■ **Un département Musiques Traditionnelles** diversifié (cornemuse, vielle à roue, mandoline, accordéon diatonique, harpe celtique, violon traditionnel et percussions digitales).

■ **Un département Musique Ancienne** riche également avec l'enseignement d'instruments rares (basse continue, orgue, cornet à bouquin, flûte à bec, dulciane/basson baroque, clavecin, viole de gambe, traverso).

■ **Un département Jazz / Musiques Actuelles Amplifiées**

■ **L'enseignement musical scolaire**

Depuis plus de 100 ans, les enfants belfortains bénéficient d'un enseignement musical à l'école assuré par des intervenants spécialisés du Conservatoire, en lien étroit avec les enseignants de l'Éducation Nationale. Ensemble, ils élaborent le projet musical de la classe, source de rayonnement musical sur le quartier où est implantée l'école. Les Musiciens Intervenants en Milieu Scolaire (MIMS) du Conservatoire assurent l'enseignement musical auprès de tous les élèves des écoles élémentaires publiques de la Ville de Belfort.

■ **Le maillage territorial**

Le Conservatoire Henri Dutilleux assure ses missions sur 9 sites d'enseignement répartis sur le territoire de l'Agglomération Belfortaine à la fois en ville et dans le milieu rural : deux à Belfort, Bourogne, Chatenois-les-Forges, Chèremont, Danjoutin, Frais, Montreux-Château et Valdoie. Cette implantation permet de diversifier l'offre aux usagers.

■ **Des équipements récents et adaptés**

Les sites de Belfort et Chèremont sont récents, celui de Belfort permet l'enseignement des disciplines instrumentales, chorégraphiques et théâtrales dans un même lieu. Le site de Chatenois-les-Forges est en cours de rénovation et deviendra le site de référence pour l'apprentissage artistique spécialisé du public en situation de handicap.



Partie 2

1-État des lieux

1.1 - La fréquentation de l'établissement

La moyenne de fréquentation de l'établissement sur les 5 dernières années (2019-2023) est de **1 527 élèves**.

L'étude portant sur la répartition des élèves du Conservatoire par rapport à leur lieu de résidence fait apparaître que :

- les élèves résidant dans le périmètre de Grand Belfort représentent 87% de l'effectif global du Conservatoire.
- les élèves résidant dans le département hors périmètre de Grand Belfort représentent 4.3% de l'effectif global du Conservatoire.
- les élèves résidant hors département représentent 7.3% de l'effectif global du Conservatoire.

Au-delà des élèves qui suivent une scolarité, les actions du Conservatoire touchent un public plus large : **348 musiciens des harmonies** et associations locales occupent les locaux, **15 774 spectateurs** ont assisté aux représentations publiques et **2 020 élèves des écoles élémentaires de Belfort** ont bénéficié de l'EAC en 2022/2023.

Les effectifs globaux (décembre 2023)

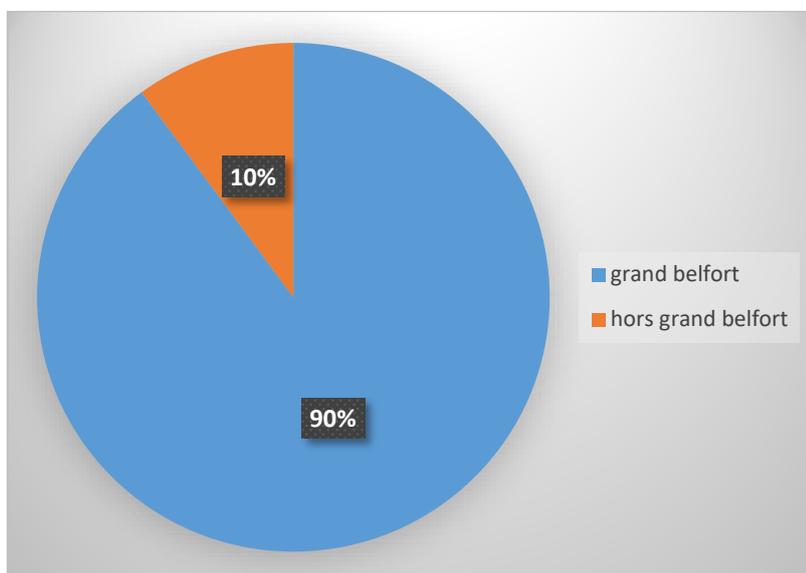
1 410 élèves

■ Musique = 1 192 ■ Danse = 114 ■ Théâtre = 104

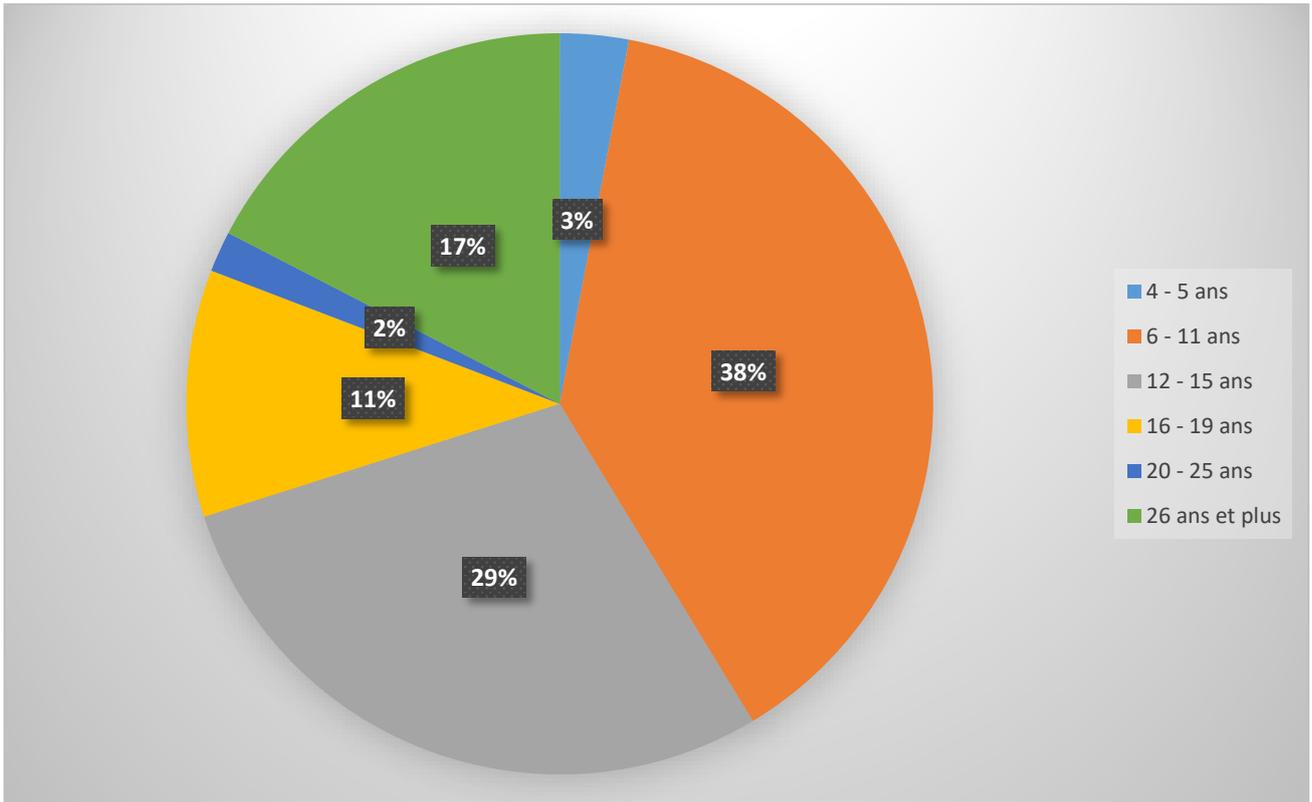
(Certains élèves cumulent plusieurs esthétiques)

Dont les Classes à Horaires Aménagés Musicales et Théâtrales (CHAM/CHAT) - année 2023-2024 qui représentent 216 élèves.

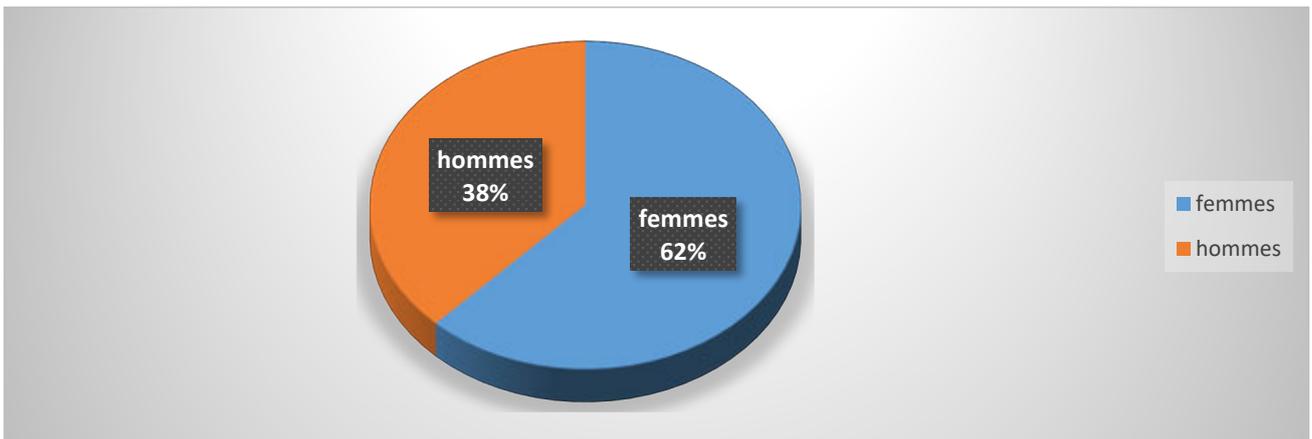
La domiciliation des élèves



La pyramide des âges



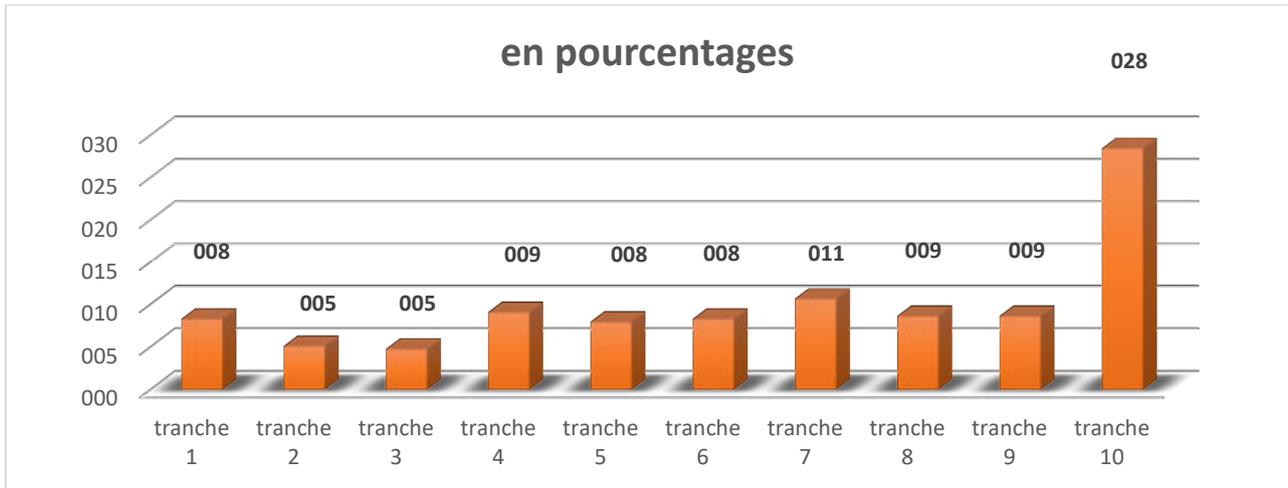
La répartition par sexe



La répartition des foyers par tranche de revenus (année 2023-2024)

La tarification est fonction des revenus imposables annuels des foyers, répartis en tranches :

1 : Inférieurs à 9 528 € 0,00 €	2 : de 9 529 € à 16 198 € 12,50 €
3 : de 16 199 € à 20 961 € 14,50 €	4 : de 20 962 € à 28 584 € 27,00 €
5 : de 28 585 € à 36 206 € 43,50 €	6 : de 36 207 € à 41 923 € 73,00 €
7 : de 41 924 € à 49 545 € 94,50 €	8 : de 49 546 € à 57 168 € 127,00 €
9 : de 57 169 € à 64 790 € 158,50 €	10 : Supérieurs à 64 791 € 179,00 €



Hors Classes à Horaires Aménagés Théâtre, Classes à Horaires Aménagés Musicales, Cordes à l'école, l'Épide et l'Adapei, Orchestre dans les quartiers (Belfort et Offemont) : **gratuité des enseignements**

1.2 - Les ressources

Les actions du Conservatoire sont financées à 80% par Grand Belfort Communauté d'Agglomération et bénéficient de subventions ;

- de l'État (DRAC et Préfecture du Territoire de Belfort)
- du Département du Territoire de Belfort
- de la Ville de Belfort
- de la Société des Éditeurs et Auteurs de la Musique (SEAM)

Les usagers participent à hauteur de 10% par le règlement des frais de scolarité et de location d'instruments selon une tarification basée sur les revenus imposables.

Afin de permettre aux élèves de débiter l'apprentissage, le conservatoire possède un parc instrumental conséquent (plus de 1000 instruments) dont une partie est mise à la location des familles.

1.3 - Les personnels

L'équipe administrative et technique :

- 1 directeur
- 1 directeur adjoint, en charge de l'action culturelle et des pratiques collectives
- 1 conseillère aux études
- 1 chargé de l'Éducation Artistique et Culturelle et de la Communication, référent en charge des Classes à Horaires Aménagés
- 1 enseignant référent handicap en décharge partielle d'horaires d'enseignement
- 5 responsables de site en décharge partielle d'horaires d'enseignement ou administratif
- 1 assistante de direction
- 6 agents administratif et d'accueil
- 2 régisseurs

Le personnel enseignant : **81 enseignants** (2023)

Statuts et grades des enseignants en 2023

Statuts		
Titulaire	49	60,5%
Stagiaire	5	6,1%
CDI	3	3,7%
Contractuel (GBCA, CDG)	21	25,9%
Vacataire	3	3,7%
TOTAL	81	100%

Grades		
Professeur d'Enseignement Artistique hors classe	7	8,6%
Professeur d'Enseignement Artistique classe normale	18	22,2%
Assistant Territorial d'Enseignement Artistique principal 1 ^{ère} classe	16	19,8%
Assistant Territorial d'Enseignement Artistique principal 2 ^{ème} classe	30	37%
Assistant d'Enseignement Artistique	10	12,3%
TOTAL	81	100%

1.4 – Rayonnement et développement des publics

a) L'activité artistique et culturelle

Au-delà d'une participation à des projets régionaux, nationaux et internationaux, le Conservatoire assure chaque année une centaine de prestations à l'échelon local.

Cette programmation propose des auditions, des concerts, des master classes, des stages, des conférences ouvertes à tous.

Ces manifestations sont organisées dans différents lieux de la Communauté de l'Agglomération (auditoriums des différents sites du Conservatoire, églises, salles polyvalentes, centres socioculturels...).

b) Les partenaires et les réseaux

■ Avec l'Éducation Nationale dans le cadre des Classes à Horaires Aménagés théâtrale, instrumentale et vocale ;

■ Avec la Ville de Belfort pour :

- le fonctionnement de la Médiathèque située dans les locaux du site de Belfort
- l'enseignement musical scolaire
- le Festival International de Musique Universitaire (FIMU)
- les Musées
- la Bibliothèque

■ Avec les Instituts médico-éducatifs locaux et l'UTBM afin de rendre la pratique culturelle accessible au plus grand nombre et favoriser l'inclusion sociale des personnes en situation de handicap ;

■ Avec d'autres structures dans le cadre de l'action culturelle :

- L'association Territoire de Musiques « Les Eurockéennes »
- Le Festival International du film de Belfort « EntreVues »
- La Scène Nationale « Le GRRRANIT »
- Le Centre Chorégraphique National de Bourgogne Franche-Comté « Via Danse »
- Les associations et les écoles de musique à l'échelon départemental
- Conservatoire à Rayonnement Départemental du Pays de Montbéliard et l'École de Musique du Pays d'Héricourt
- Les harmonies locales
- Le Festival de Musique de Besançon Franche-Comté
- L'École Jurassienne et Conservatoire de Musique (EJCM) - Suisse
- L'association Jazz autour du Lion
- Les communes du Grand Belfort
- La Saison des Musiciens
- Les Riffs du Lion « La Poudrière »

c) Les publics spécifiques

■ Les élèves en situation de handicap

Depuis 2017, le CRD a mis en place un département pédagogique dédié « Apprentissages artistiques et Handicaps » qui prend en charge une quarantaine d'élèves inscrits au conservatoire. Ces élèves bénéficient d'un accompagnement plus ou moins important selon leur situation. Le parcours est adapté et consigné dans un Plan d'Accompagnement Individualisé (PAI), il n'existe pas de cursus spécifique pour eux.

■ Les personnes en situation d'insertion

Par voie de convention entre le CRD et l'Établissement Public d'Insertion de l'Emploi (EPIDE), le Conservatoire a développé une formation autour de la pratique des percussions depuis 2012 pour les élèves en situation d'insertion.

■ L'orchestre dans les quartiers

Dans le cadre de la politique de la ville, le Conservatoire a mis en place depuis 2016, un orchestre vents et percussions dans le quartier des Résidences et un à Offemont, quartier Arsot. Ils se déroulent sur le temps extrascolaire, à raison d'une intervention par semaine.

Les objectifs de cette mise en place sont la création d'une véritable cohésion sociale par la pratique artistique, l'apprentissage du vivre et travailler ensemble avec des règles sociales induites par les nécessités musicales, la pratique d'un instrument dans le cadre d'un projet de quartier dans le respect du rythme de vie et d'apprentissage de chacun, le développement d'une activité musicale et initier des échanges culturels entre les équipements du Grand Belfort autour d'un projet structurant et structuré. L'opération est reconduite tous les 3 ans avec les soutiens financiers de la Ville de Belfort et de la Préfecture du Territoire de Belfort.

d) La répartition de l'offre d'enseignement artistique sur le territoire

De par son classement, le CRD est le seul établissement du département du Territoire de Belfort à proposer des parcours de formation en 3^{ème} cycle.

Situés dans un des plus petits départements de France, les sites du Conservatoire du Grand Belfort se trouvent à moins de 20km des départements voisins. De fait, plus 4,3% des élèves sont domiciliés dans le Territoire de Belfort et plus de 7% des élèves sont domiciliés dans les départements du Doubs, Bas Rhin et Haute-Saône.

Une offre de formation diversifiée, adaptée au territoire, est accessible à tous :

- des cours individuels (chant, instruments...);
- de la pédagogie de groupe (formation et culture musicale, danse, théâtre, ensembles de classe...);
- des pratiques collectives;
- des classes de maître;
- des stages.

1200 heures d'enseignement sont dispensées chaque semaine.



Disciplines enseignées sur les sites en 2023

<p>Belfort</p>	<p>Éveil musical / Formation musicale</p> <p>Jardin musique et danse</p> <p>Bois : Flûte traversière / Hautbois / Basson / Clarinette / Saxophone</p> <p>Cuivres : Trompette / Cor d'harmonie / Trombone / Tuba / Euphonium</p> <p>Cordes : Violon / Violoncelle / Alto / Contrebasse</p> <p>Percussions : Percussions / Batterie</p> <p>Chant Lyrique</p> <p>Jazz/MAA : Accordéon Jazz/ Chant MAA/Contrebasse jazz / Guitare basse / Piano Jazz / Guitare électrique / Percussions / Batterie Jazz / Combo Jazz / Trompette Jazz / Trombone Jazz / Clarinette Jazz / Saxophone Jazz / Flûte Traversière Jazz / Formation Musicale Jazz MAA</p> <p>Instruments polyphoniques : Piano / Guitare / Mandoline / Harpe / Accordéon</p> <p>Danse contemporaine</p> <p>Théâtre</p> <p>Musiques traditionnelles : Cornemuse /Harpe / Accordéon diatonique /Vielle à roue / Mandoline</p> <p>Musiques anciennes : Traverso / Flûte à bec / Cornet à bouquin / Basse continue / Clavecin / Violon baroque / Basson baroque / Orgue</p> <p>Écriture / Musique Assistée par Ordinateur (MAO)</p>
<p>Chèuremont</p>	<p>Éveil musical / Formation musicale</p> <p>Bois : Flûte traversière / Clarinette / Saxophone</p> <p>Cuivres : Trompette</p> <p>Instruments polyphoniques : Piano/ Guitare</p> <p>MAA : Guitare électrique / Chant amplifié</p>
<p>Frais</p>	<p>Formation musicale</p> <p>Cordes : Violon</p> <p>Bois : Flûte traversière / Clarinette</p> <p>Instruments polyphoniques : Guitare</p> <p>Musique ancienne : Flûte à bec</p>
<p>Montreux-château</p>	<p>Formation Musicale</p> <p>Cordes : Violoncelle</p> <p>Bois : Flûte traversière / Clarinette /Saxophone</p> <p>Percussions : Percussions/batterie</p> <p>Instruments polyphoniques : Piano</p>
<p>Valdoie</p>	<p>Éveil musical / Formation musicale</p> <p>Bois : Flûte traversière / Hautbois / Basson / Clarinette / Saxophone</p> <p>Cuivres : Trompette / Cor d'harmonie / Trombone / Euphonium / Tuba</p> <p>Percussions : Percussions/Batterie</p> <p>MAA : Chant MAA</p>

Bourogne	Bois : Flûte traversière Instrument polyphonique : Guitare
Châtenois-les-Forges	Formation musicale / Éveil musical Bois : Flûte traversière / Clarinette / Saxophone Percussions : Percussions / Batterie
Danjoutin	Formation musicale Cordes : Violon et Violon Traditionnel Percussions : Percussions / Batterie Instruments polyphoniques : Piano / Guitare

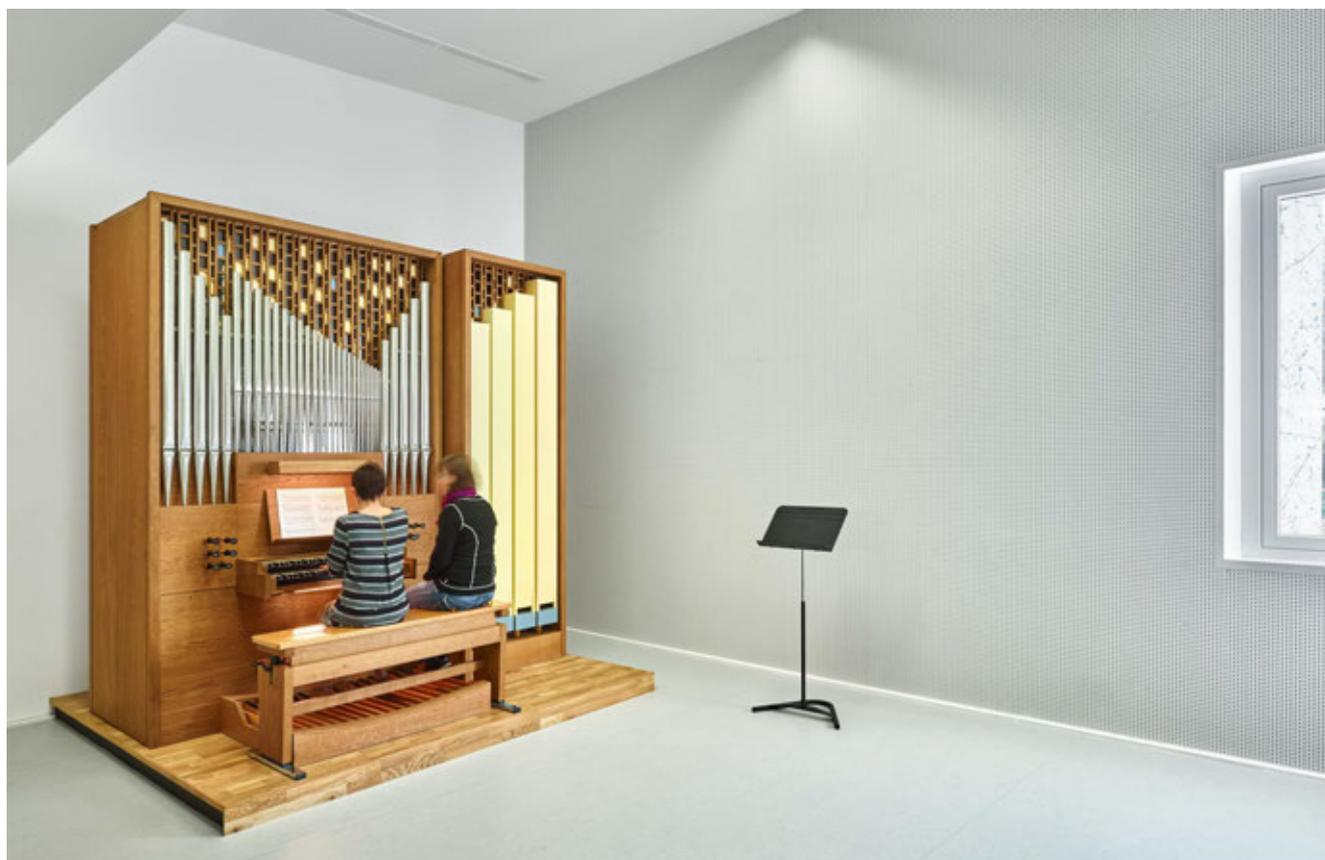
1.5 - Organisation interne

A- L'organigramme (annexe)

B- Le règlement des études - organisation pédagogique (annexe)

C- Le règlement intérieur précise (annexe)

- le fonctionnement de la structure
- les instances de pilotage et les décisionnelles internes
- le rôle et les missions du coordonnateur de département pédagogique
- le rôle et les missions de l'enseignant référent d'un projet pédagogique-artistique
- le rôle du référent handicap
- le rôle et les missions des responsables de sites



2-Diagnostic

Ce tableau permet d'identifier les forces, faiblesses, opportunités et menaces qui entourent le projet d'établissement. Cet outil stratégique utile pour identifier les actions à mener afin de développer le projet le plus efficacement possible.

Ce tableau met en perspective un diagnostic en interne (forces et faiblesses) et en externe (les opportunités et menaces).

INTERNE	EXTERNE
<p style="text-align: center;">Forces</p>	<p style="text-align: center;">Opportunités</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Service public structuré au sein de la collectivité • Qualification de l'équipe pédagogique • Pluralité des compétences et diversité de l'offre • Plans de formation, suivi des carrières assurées par la DRH • Instances de concertation active • Pluri- et interdisciplinarité en musique, danse, théâtre • Effectifs stables et attractivité soutenue • Important parc instrumental • Tarification avec dispositions à caractère social • Centre de ressources (bibliothèque) • Ancrage territorial et réseau partenarial élargi • Conventions avec structures amateurs et professionnelles • Classes à Horaires Aménagés en primaire et en collège, en musique et théâtre • Forte implication dans l'Éducation Artistique et Culturelle • Saison artistique très développée • Spécificité du département Musiques Traditionnelles • Inclusion 	<ul style="list-style-type: none"> • Renouvellement du classement par l'État, nouveau projet d'Établissement • Partenariat avec le CRD de Montbéliard • Organisation du DNEM en réseau avec le CRD de Montbéliard • Mise en place des Classes Préparatoires à l'Enseignement Supérieur (CPES) en réseau • Rapprochement avec l'École Supérieure de Musique de Bourgogne Franche comté (ESM) dans le cadre du CPES • Recherche de nouvelles pistes de financement • Enseignement supérieur à capter • Déploiement des interventions musique en milieu scolaire sur le territoire du Grand Belfort
<p style="text-align: center;">Faiblesses</p>	<p style="text-align: center;">Menaces</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Auditorium trop petit • Manque d'un enseignant en théâtre (PEA) • Manque de qualification du personnel d'accueil • Saison artistique professionnelle : rémunération perçue comme trop faible par les enseignants artistes • Trop de projets dans l'année scolaire • Des sites périphériques à développer • Manque d'heures en accompagnement • Manque d'heures en danse • Perte d'effectif en fin de cycle 1 	<ul style="list-style-type: none"> • Attractivité des établissements de proximité • Baisse des subventions départementales • Concurrence avec les autres activités de loisir • Baisse de la démographie • Difficultés de recrutement dans certaines disciplines

Partie 3 : Axes de développement

AXE 1 : UN CONSERVATOIRE ACCESSIBLE, INCLUSIF ET PARTICIPATIF

L'accès à la culture est un droit pour tous. Plusieurs textes en font référence, comme le Schéma National d'Orientation Pédagogique (SNOP) de 2023 ainsi que la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine (LCAP).

Il constitue un enjeu majeur tant sur le plan national qu'international, contribuant à l'inclusion et la cohésion sociale.

Les établissements d'enseignement artistique en tant que service public se doivent de participer à la garantie de ce droit et à l'accès à l'art. De plus, pour que le public du Conservatoire soit représentatif de la société dans laquelle il évolue, nous devons avoir la capacité d'accueillir largement et d'accompagner une grande diversité de profils d'élèves.

1- Accueil des publics

1.1 - Créer une culture de l'accueil

L'accueil recouvre l'ensemble des processus destinés à offrir aux usagers un service efficace et personnalisé, des réponses claires et précises, des informations documentées et ciblées, un suivi des élèves performant et réactif. Une modernisation de l'accompagnement des usagers au sein des bâtiments devra être entreprise (hall d'accueil, lieux de convivialité, transmission de l'information, signalétique, lien avec les autres services de la Ville et du Grand Belfort).

Cette notion s'applique à l'ensemble des agents du Conservatoire (accueil physique et téléphonique, équipe administrative, équipe technique, Médiathèque et équipe pédagogique), et sur l'ensemble des sites du CRD.

La qualité d'accueil dans la structure doit être une priorité, qu'il s'agisse des usagers au quotidien (élèves, étudiants, familles) ou des publics dits « de passage » dans le cadre de la saison artistique ou d'opérations visant à faire découvrir le lieu.

Une réflexion autour de cette notion générale doit être initiée au sein de l'établissement.

Avec l'intégration des élèves et de leurs familles dans la vie de l'établissement et l'accueil favorisé des élèves n'y ayant pas « naturellement » accès, il s'agit de faire du Conservatoire un véritable lieu de vie culturel.

Mise en œuvre et temporalité

■ Rédaction d'une charte permettant d'améliorer l'accueil des publics dans toute leur diversité afin de renforcer la notion de service public et de service aux publics.

Échéance de mise en œuvre, courant de l'année scolaire 2024/2025

■ Proposer des formations régulières à tous les agents du service accueil, du personnel du pôle scolarité et du personnel de la médiathèque.

Échéance de mise en œuvre, courant de l'année scolaire 2024/2025

■ Aménager les espaces d'accueil des sites, afin d'en faire des lieux de rencontre et de convivialité.

Mettre en place une signalétique claire à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments.

Échéance de mise en œuvre, courant de l'année scolaire 2024/2026

1.2 – Consacrer une attention particulière aux « primo arrivants » et à leurs premières années d'apprentissage au Conservatoire

Le rôle du Conservatoire est de faire découvrir aux élèves les différentes disciplines artistiques proposées, sur tous les temps de l'enfant, afin que celui-ci prenne connaissance des différentes possibilités qui lui sont offertes.

Il s'agit :

- D'accompagner au mieux les élèves dans leurs choix en leur donnant en amont des outils concrets ;
- D'aider les élèves à faire des choix qui s'appuient sur un esprit critique, construit, réfléchi et assumé, afin de développer une curiosité et une envie pour la culture.

Mise en œuvre et temporalité

- Renforcer la place du parcours découverte et de sensibilisation aux pratiques artistiques, instrumentales, théâtrales et chorégraphiques.

Échéance de mise en œuvre, courant de l'année scolaire 2024/2025

- Réorganiser les découvertes instrumentales, afin de trouver un fonctionnement plus efficient, et proposer une nouvelle organisation. Aider les élèves à faire des choix.

Échéance de mise en œuvre, courant de l'année scolaire 2024/2025

- Inviter tous les nouveaux élèves à une sélection de concerts ou auditions.

Échéance de mise en œuvre, courant de l'année scolaire 2024/2025

1.3 – Développer l'accueil des personnes en situation de handicap

Suite à la loi du 11 février 2005, l'accueil des personnes en situation de handicap est une obligation nationale, affirmant le principe « d'accès à tout pour tous ».

Le Conservatoire a la volonté et l'ambition d'améliorer son accès pédagogique et artistique, offrant ainsi une ouverture plus large pour les personnes porteuses d'un handicap, quelle qu'en soit sa nature.

Mise en œuvre et temporalité

■ Adapter le projet aux objectifs et besoins de l'élève

Afin de mieux orienter l'élève, un temps de dialogue permettant de poser un diagnostic des besoins, des attentes, des possibilités doit avoir lieu. Il est en effet nécessaire de partir de leurs besoins afin de ne pas les mettre en difficulté, d'être cohérent, constructif et trouver une pertinence à l'apport de la pratique artistique. L'ensemble des partenaires concernés devra rester attentif tout au long de l'année afin de contrôler si l'orientation convenue est toujours adaptée. Rien ne doit être figé dans le temps, et il est important de faire preuve de souplesse en se laissant la possibilité de réorienter à tout moment en permettant par exemple les passerelles entre cursus traditionnel et parcours personnalisé.

Échéance de mise en œuvre, toute la durée du projet.

■ Veiller à l'inclusion dans les cours collectifs

Si un parcours personnalisé « sur mesure » ou l'accès à des ateliers semblent les plus spontanément proposés, l'orientation privilégiée doit rester le plus possible le cursus traditionnel, en mettant en place une pédagogie différenciée et en veillant à d'éventuels aménagements (durée des cours, supports pédagogiques adaptés...) y compris lors des évaluations afin de respecter l'égalité des chances.

Facteur de sociabilisation, d'ouverture d'esprit et de tolérance, la mixité au sein des cours et/ou ateliers collectifs est à encourager. Une attention particulière doit être portée sur le regard des autres élèves en favorisant le dialogue, les rencontres avec des professionnels ou à travers des spectacles...

Néanmoins, il est également important de ne pas stigmatiser, ou de trop mettre en lumière leurs différences et les considérer sans distinction, chaque individu quelles que soient ses spécificités étant un être singulier.

Échéance de mise en œuvre, toute la durée du projet.

■ Renforcer les partenariats spécialisés

L'accès à l'Éducation Artistique et Culturelle aux personnes en situation de handicap doit s'organiser autour d'une dynamique partenariale importante, plusieurs acteurs étant mobilisés. Le Conservatoire souhaite renforcer les partenariats avec les institutions médico-sociales, pour construire en étroite concertation, une offre d'ateliers dédiés au partage d'une activité artistique entre leurs publics et nos élèves.

Échéance de mise en œuvre, toute la durée du projet.

1.4 – Fonctionnement et accueil sur les sites périphériques

Les sites périphériques répartis sur le territoire de l'agglomération du Grand Belfort sont des véritables atouts, pour une meilleure proximité. Le conservatoire se doit de pérenniser et développer les classes instrumentales, les cours de formation musicale et maintenir des pratiques collectives cohérentes. Pour cela plusieurs pistes de travail sont envisagées.

Mise en œuvre et temporalité

■ Stabiliser le volume horaire des enseignants sur les sites périphériques

Pour conserver le nombre d'heures et éventuellement le développer et afin d'accueillir des nouvelles inscriptions, les élèves des sites périphériques qui choisissent de poursuivre leurs cours sur le site de Belfort, pour des questions liées à l'établissement scolaire fréquenté, devront changer d'enseignant d'instrument.

Échéance de mise en œuvre, année scolaire 2025/2026

■ Optimiser les déplacements

Les déplacements sur les sites périphériques doivent être le plus efficient possible, afin d'éviter une perte de temps dans l'emploi du temps des enseignants. Prioriser le principe du « un jour un lieu » autant que possible ou à minima une demi-journée par lieu.

Échéance de mise en œuvre, année scolaire 2024/2025

■ Missions des responsables des sites périphériques

Renforcer la place et les missions des responsables des sites périphériques. Donner une feuille de route précise. Travailler à une redéfinition de ces missions. Former les coordinateurs à l'animation d'équipe.

Échéance de mise en œuvre, courant de l'année scolaire 2025/2026

■ Positionner les sites en tant que sites de proximité

Conserver les spécialités de certains sites, tout en y accueillant d'autres disciplines, afin de pouvoir répondre au maximum à la demande, dans la limite des possibilités de ressource du Conservatoire.

Échéance de mise en œuvre 2026

1.5 - Médiathèque du Conservatoire

La Médiathèque du Conservatoire a ouvert en début d'année scolaire 2023. Elle est en réseau avec les Bibliothèques de la Ville de Belfort et constitue un véritable lieu de rencontre et d'échange.

Dans ce cadre, il s'agira de :

- Mettre en place des projets et des animations pour faire vivre la Médiathèque
- Avoir la possibilité d'emprunter et de restituer des ouvrages de manière transversale avec les Bibliothèques de la Ville
- Mettre en œuvre un programme de valorisation du fond documentaire en lien avec la saison artistique et les différents projets du CRD

Échéance de mise en œuvre, année scolaire 2024/2025



AXE 2 : UN CONSERVATOIRE PÔLE RESSOURCE ET GARANT D'UN ENSEIGNEMENT DE QUALITÉ

Dans les fondements de ses activités qui s'articulent autour des axes de la formation, de la diffusion et de la création, tout autant que dans ses stratégies de développement, le Conservatoire inscrit son action dans une dynamique structurante.

Sur le plan territorial, l'action globale du Conservatoire doit désormais œuvrer davantage à favoriser la cohésion à l'échelle du territoire communautaire, ainsi que de développer des actions lui permettant de se positionner et d'être référencé à l'échelle régionale, nationale et internationale.

2.1 - Pôle ressource et établissement référent pour l'excellence pédagogique et artistique

Le renouvellement par l'État du classement de l'établissement en « Conservatoire à Rayonnement Départemental » encourage et incite à poursuivre la dynamique engagée permettant à la structure et à ses acteurs d'affirmer leur rôle stratégique de pôle-personnes ressources pour le territoire. Le Conservatoire se doit d'être un lieu de référence pour tout professionnel, toute institution et tout citoyen en désir d'art musical et scénique.

Chaque citoyen désireux de parfaire sa pratique musicale doit, être intégré dans la structure si sa demande est en adéquation avec ses missions, ou orienter vers d'autres lieux susceptibles de répondre à ses attentes.

À ce titre, le conservatoire est à sa place dans le réseau des structures à vocation culturelle tels que les Musées, les Bibliothèques, les établissements de spectacle vivant ou les écoles de pratiques artistiques.

Mise en œuvre et temporalité

■ Renforcer le rôle de « pôle ressource » en direction des pratiques amateurs

Dans ce cadre il s'agira de :

- Accompagner, conseiller et soutenir les pratiques amateurs
- Proposer un soutien pédagogique et artistique
- Proposer un soutien technique et logistique
- Proposer une mise à disposition de matériel et des locaux

■ Renforcer le rôle de Pôle ressource auprès des écoles de musique du département

Dans ce cadre il s'agira de :

- Éditer les programmes d'enseignement des différents départements pédagogiques
- Créer une liste de réservoir d'œuvres
- Mettre en œuvre des passerelles entre établissements pour créer une complémentarité d'offre d'enseignement
- Proposer la formation professionnelle commune pour chaque rentrée scolaire

Échéance de mise en œuvre à moyen terme (dans les trois premières années du projet)



2.2 – Accueil des élèves souhaitant s'orienter vers une voie professionnelle

Permettre aux élèves qui le souhaitent et qui en ont le potentiel de s'orienter vers une carrière professionnelle à travers une offre de formation dynamique et adaptée aux réalités du terrain et aux évolutions du spectacle vivant.

Mise en œuvre et temporalité

- **Développer** des partenariats avec les structures professionnelles dans le cadre d'un partenariat avec l'École Supérieure de Musique de Bourgogne Franche Comte (ESMB)
- **Préparer** les élèves aux concours d'entrée dans les pôles d'enseignements supérieurs français et étrangers
- **Informer** les étudiants quant aux évolutions du secteur professionnel et aux difficultés liées à ce métier
- **Proposer** aux étudiants le Cycle Préparatoire à l'Enseignement Supérieur (CPES)

Échéance de mise en œuvre : dans les trois premières années du projet.

2.3 – Développement du Théâtre

Le théâtre est la deuxième discipline obligatoire pour maintenir l'agrément du CRD. Il convient de renforcer cette discipline, qui est aujourd'hui enseignée par un seul enseignant assistant d'enseignement artistique à temps non-complet 15h.

Les Classes à Horaires Aménagées Théâtre (CHAT) sont enseignées par un enseignant sur un petit volume horaire.

Mise en œuvre et temporalité

Afin de proposer un cursus le plus complet possible, il convient de travailler au développement de cette discipline en vue de l'obtention d'une certification jusqu'au diplôme national. Pour cela, il est important de :

- **Mettre en œuvre** les moyens nécessaires pour positionner un enseignant sous le cadre des PEA sur cette discipline afin de répondre aux obligations du SNOP
- **Recruter** un deuxième enseignant
- **Développer** un 3^{ème} cycle au-delà du CET
- **Renforcer** les projets avec les partenaires du territoire
- **Harmoniser** les contenus pédagogiques avec le SNOP
- **Développer** le projet CHAT et faire évoluer la convention
- **Développer** la pratique vocale

Échéance de mise en œuvre : 2029



2.4 - Développement de la Danse

Le nouveau Schéma National d'Orientation Pédagogique (SNOP) prévoit la possibilité d'agrément pour la danse, avec une discipline principale parmi la danse classique, jazz ou contemporaine et une discipline traditionnelle.

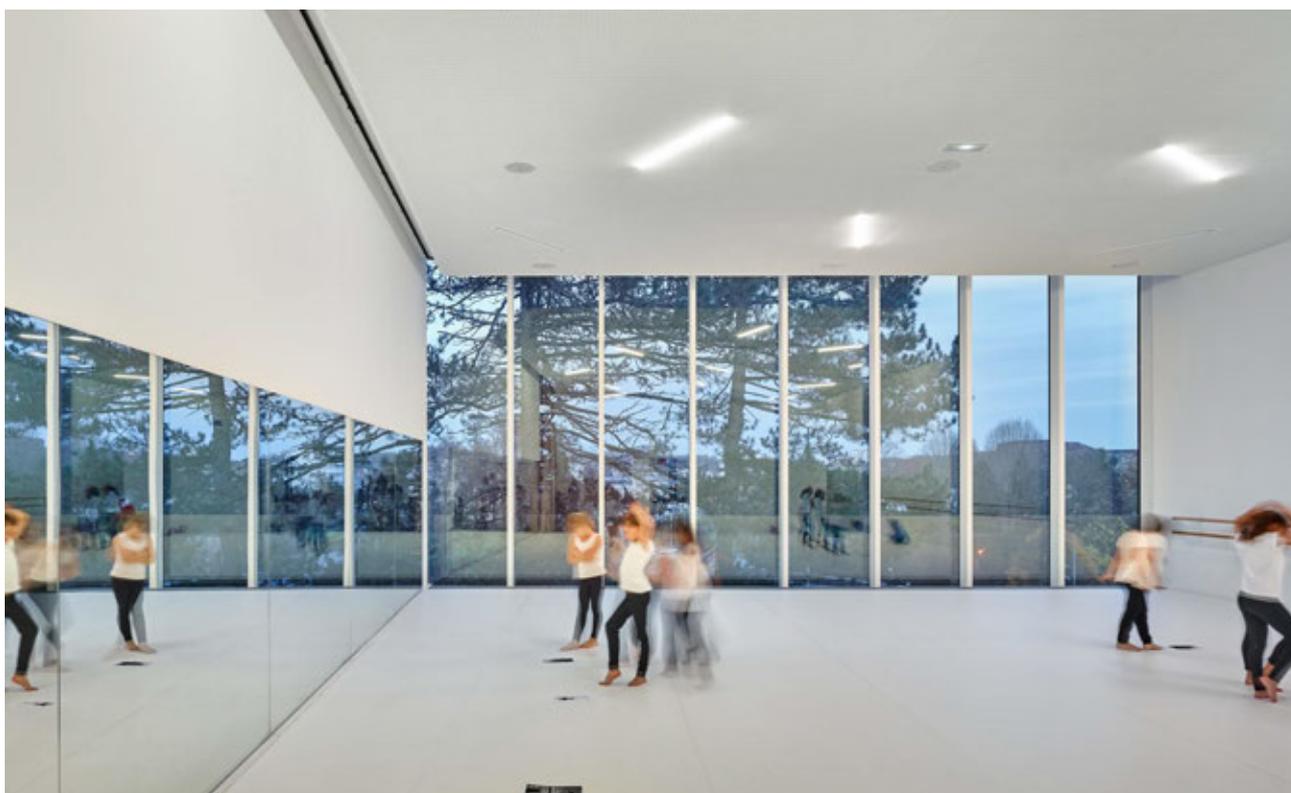
Mise en œuvre et temporalité

Dans ce cadre, il convient d'étudier la possibilité pour notre discipline danse contemporaine, de s'élargir via un partenariat avec une association locale à la danse traditionnelle, folklorique ou au hip hop.

Cela permettrait un rayonnement du Conservatoire encore plus visible.

À moyen terme, il apparaît pertinent de transférer la compétence danse actuellement portée par la Ville de Belfort à l'Agglomération du Grand Belfort.

Échéance de mise en œuvre 2029



2.5 - Le Pôle Métropolitain Nord Franche-Comté

Il est important de :

- Continuer à construire des rapprochements et de la concertation pédagogique avec le CRD du Pays de Montbéliard mais aussi avec l'École de Musique du Pays d'Héricourt. Plus Largement, des échanges avec les établissements d'enseignement artistique du Grand Est géographique (Mulhouse, Strasbourg, Dijon, Nancy) doivent permettre l'émergence de projets artistiques et pédagogiques partagés.
- Travailler à un projet de partenariat en MAO et poursuivre le travail engagé avec le référent handicap du CRD sur l'adaptation de matériel pédagogique adapté.

Mise en œuvre et temporalité

Dans ce cadre il s'agit de :

- **Organiser** des rencontres régulières des équipes de direction

Mise en œuvre année scolaire 2024/2025

- **Renforcer** les actions artistiques, pédagogiques et culturelles communes en valorisant par exemple, le principe partagé de résidences d'artistes

Mise en œuvre sur toute la durée du projet d'établissement

- **Travailler** à une gestion concertée des ressources humaines en particulier dans les disciplines rares

Mise en œuvre à moyen terme

- **Proposer** un rapprochement du CRD avec le milieu universitaire au niveau des nouvelles technologies.

Mise en œuvre à toute la durée du projet

- **Élargir** la mise en place d'examens de fin de cycle communs dans plusieurs départements pédagogiques, des master classes et stages, des ensembles instrumentaux, à l'échelle du Pôle Métropolitain.

- **Organiser** la formation des enseignants en partenariat avec les autres établissements d'enseignement artistique (master classe, formation de rentrée...).

- **Continuer d'organiser** le diplôme national (DNEM) avec le CRD du Pays de Montbéliard.

Mise en œuvre sur toute la durée du projet d'établissement

- **Mettre en place** un Cycle Préparatoire à l'Enseignement Supérieur (CPES Nord Franche Comté) en partenariat avec le CRD du Pays de Montbéliard et construire un partenariat commun avec l'École Supérieure de Musique de Bourgogne Franche-Comté (ESMBF).

La loi LCAP a modifié de façon substantielle l'article L216-2 du Code de l'éducation en introduisant la possibilité pour les Conservatoires qui en feront la demande et obtiendront l'agrément de la part de l'État, de proposer un enseignement préparant à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique dans le domaine du spectacle vivant, d'une part, tout en permettant à ceux qui le souhaitent de délivrer un diplôme national, d'autre part.

Mise en œuvre sur toute la durée du projet d'établissement

2.6 – Mise en place d'un protocole de signalement

Le nouveau Schéma National d'Orientation Pédagogique (SNOP) préconise une cellule de traitement des signalements des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et des agissements sexistes.

Ce dispositif s'adresse aux personnes, majeures comme mineures, s'estimant victimes ou témoins d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel, d'agissements sexistes, de menaces et de tout autre acte d'intimidation sur leur lieu de travail ou d'étude, dans l'exercice de leurs fonctions ou dans le cadre de leur formation.

Mise en œuvre et temporalité

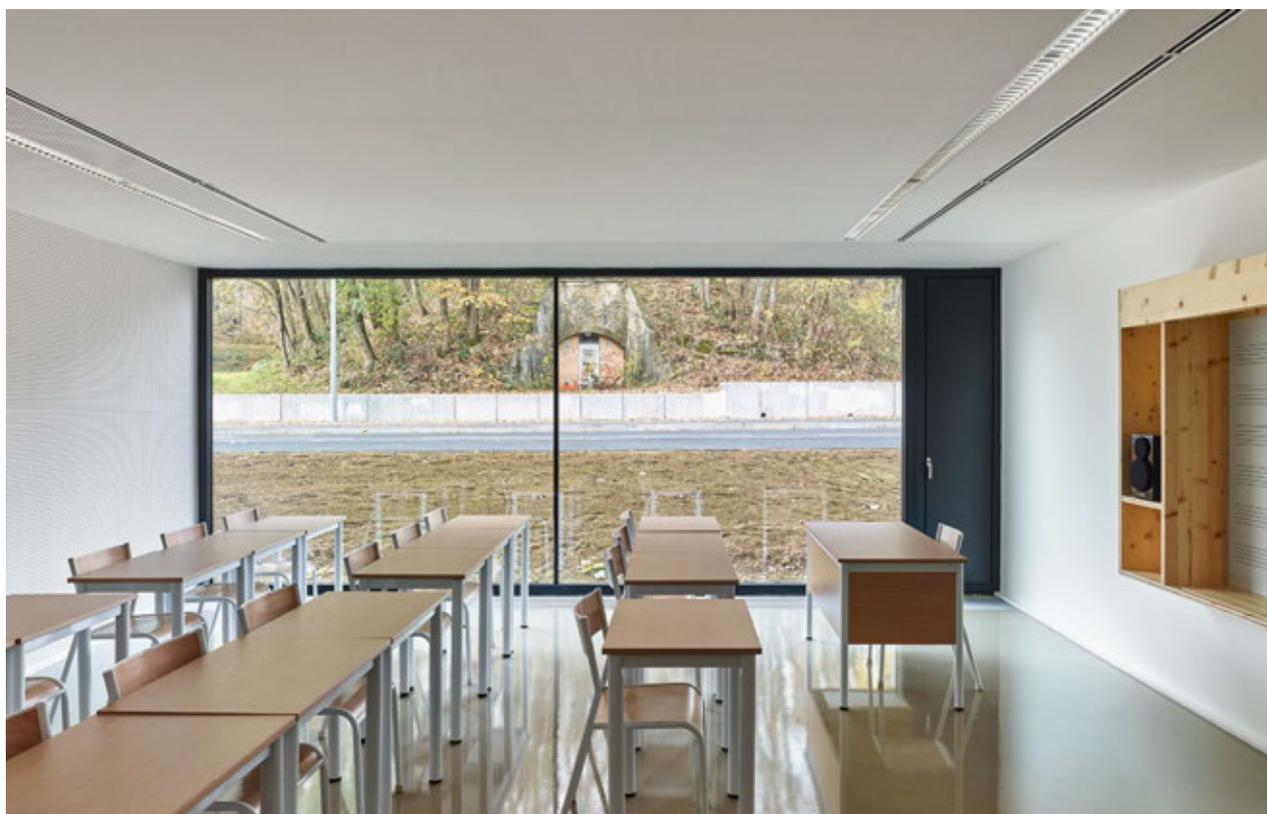
■ Pour les agents

Activation de la cellule de signalement mise en place par la Direction des Ressources Humaines du Grand Belfort

■ Pour les élèves

Une réflexion doit être menée pour formaliser le cadre de la réaction de la collectivité en cas de signalement, en lien avec les structures spécialisées du territoire (services départementaux...)

Échéance de mise en œuvre dans les trois premières années du projet



AXE 3 : DES PRATIQUES PEDAGOGIQUES ADAPTEES, EVOLUTIVES ET INNOVANTES

L'histoire des conservatoires et des politiques culturelles a ouvert la voie à une diversification des publics et des pratiques, semant sur son chemin son lot d'évolutions. Cela influe sur l'offre pédagogique qui en est progressivement modifiée, et a forcément une incidence sur les activités des enseignants artistiques. Repérer ces changements dans notre environnement professionnel et identifier leurs conséquences sont une première étape vers l'enracinement de l'établissement dans son temps et son territoire.

3.1 - Création d'un département « Pôle Voix » enfants et adultes

Dans cette perspective, la mise en place et la structuration d'une filière voix au sein du Conservatoire se révélera particulièrement efficiente et permettra d'appréhender, dans sa globalité, un parcours complet de formation pour les élèves chanteurs.

La création d'une maîtrise sera l'élément important de ce projet d'établissement et permettra une visibilité et une identité forte du CRD du Grand Belfort. Le recrutement d'un accompagnateur est prévu.

Mise en œuvre et temporalité : année scolaire 2024/2025

Création d'une maîtrise

Pour les enfants et les adolescents passionnés par le chant et intéressés par la pratique vocale collective de haut niveau, le Conservatoire propose une filière « Maîtrise conservatoire ». Semblable au cursus instrumental, la Maîtrise comporte, entre autres :

- La pratique du chœur
- Le cours de chant ou de technique vocale
- La formation musicale
- La participation aux différents projets du conservatoire

Le cursus « Maîtrise » est un cursus dominant, il peut être pratiqué seul ou comme discipline complémentaire à un cycle instrumental, validant la pratique collective obligatoire. Cette pratique vocale peut mener vers le chant lyrique (à partir de 13 ans), les Musiques Actuelles Amplifiées, le jazz.

La maîtrise participe aux différents projets de l'année : opéras pour enfants, créations et concerts dans différentes esthétiques : classique, contemporaine, Jazz chant Musiques Actuelles... Le contenu est adapté aux différents âges.

L'organisation du cursus est détaillée dans le règlement des études



Création d'un chœur du Conservatoire (adultes)

En marge des différentes pratiques vocales au Conservatoire, la création d'un chœur au conservatoire permet d'aborder différents répertoires. Les chœurs d'adultes sont amenés à participer à des concerts (seuls ou associés à l'Orchestre Symphonique) dans le cadre de la saison artistique. Le chœur est ouvert à toutes personnes extérieures souhaitant commencer un travail vocal et choral approfondi. L'inscription à un cours de formation musicale en parallèle est vivement conseillée.

Mise en œuvre sur toute la durée du projet d'établissement

3.2 - Expérimentation d'un parcours collectif

Face à la difficulté des familles à s'organiser pour gérer la multiplicité des activités des enfants et à la problématique du déplacement, il est essentiel de réfléchir à une proposition nouvelle, qui respecte la cohérence pédagogique de l'établissement. La pédagogie collective est au cœur de ce nouveau dispositif.

Ce parcours permet aux élèves de :

- **Pratiquer** un instrument en groupe et d'avoir une pratique de la musique plus globale et ludique
- **Partager** des valeurs communes de cohésion et de vivre ensemble

Il permet également aux parents de mieux s'organiser, car il n'y a qu'un déplacement à prévoir pour ce parcours.

Mise en œuvre

Ce parcours s'adresse aux élèves de Cycle 1 et pourrait se développer pour le Cycle 2. Il se décline en 3 axes pédagogiques de 45 minutes.

Il comprend :

- Le cours d'instrument en pédagogie de groupe
- Le cours de formation musicale
- Le cours de pratique collective

Temps de cours	Formation musicale	Formation instrumentale	Pratique collective
45 minutes	Groupe 1	Groupe 2	
45 minutes	Groupe 2	Groupe 1	
45 minutes			Groupe 1 et 2

Échéance de mise en œuvre 2024/2025

Une première expérimentation sera mise en place à partir de la rentrée 2024/2025 sur un site périphérique.

3.3 – Nouvelle organisation des départements pédagogiques

Afin de donner plus de cohérence à l'organisation et la répartition des départements pédagogiques, une nouvelle organisation des départements est envisagée.

Certains départements qui regroupent plusieurs disciplines sans forcément de liens cohérents, ou des disciplines trop différentes, doivent être repensés.

Notamment, les départements « piano et accompagnement », « cuivres et percussions », « jazz et musiques actuelles » et « Art de la Scène ».

Mise en œuvre

- Création d'un département accompagnement
- Séparer le département cuivres et percussions en deux départements
- Réorganisation du département Jazz et Musiques Actuelles
 - Scinder la formation musicale jazz et la formation musicale Musiques Actuelles.
 - Développer la Musique Assistée par Ordinateur (MAO) dans le cadre du département Musiques Actuelles

Échéance de mise en œuvre dans les trois premières années du projet

3.4 – Création d'un groupe ou atelier chorégraphique

Tout comme la discipline musique du CRD a ses pratiques instrumentales collectives, l'atelier chorégraphique permettra d'apporter au CRD Henri Dutilleux une visibilité accrue au sein du territoire. Le CRD ne pourra que renforcer sa notoriété culturelle au sein de son département danse contemporaine, et ainsi attirer des publics plus avertis.

De plus, il permettra de renforcer les interactions culturelles entre les départements danse, théâtre et musique, dans une production artistique interdisciplinaire de qualité, travaillée tout au long de l'année.

L'objectif est d'apporter à un groupe d'élèves motivés, l'expérience artistique collaborative au sein de cette recherche chorégraphique.

L'atelier chorégraphique est ouvert aux élèves danseurs venant de l'extérieur du CRD qui souhaiteraient s'y investir.

La création de cet atelier engendrera un volume horaire supplémentaire. Il convient de travailler cette question avec la Direction de l'Action Culturelle et la Direction des Ressources Humaines.

Échéance de mise en œuvre 2025/2026

3.5 – Musique de Chambre

Proposer la musique de chambre aux élèves à partir du Cycle 2

La musique de chambre est une pratique exigeante qui favorise l'autonomie des élèves, la prise de conscience de l'importance de gérer sa partition dans un groupe restreint.

L'idée est de mettre en place des groupes de musique de chambre en regard de pratiques collectives qui ont un surplus d'effectifs global ou dans certains instruments.

Certaines pratiques collectives ont des pupitres déséquilibrés. Certains élèves qui appartiennent aux pupitres trop fournis iraient en musique de chambre à la place de la pratique collective avec des élèves pianistes, guitaristes, organistes ou harpistes.

L'objectif est de favoriser et mettre davantage en valeur :

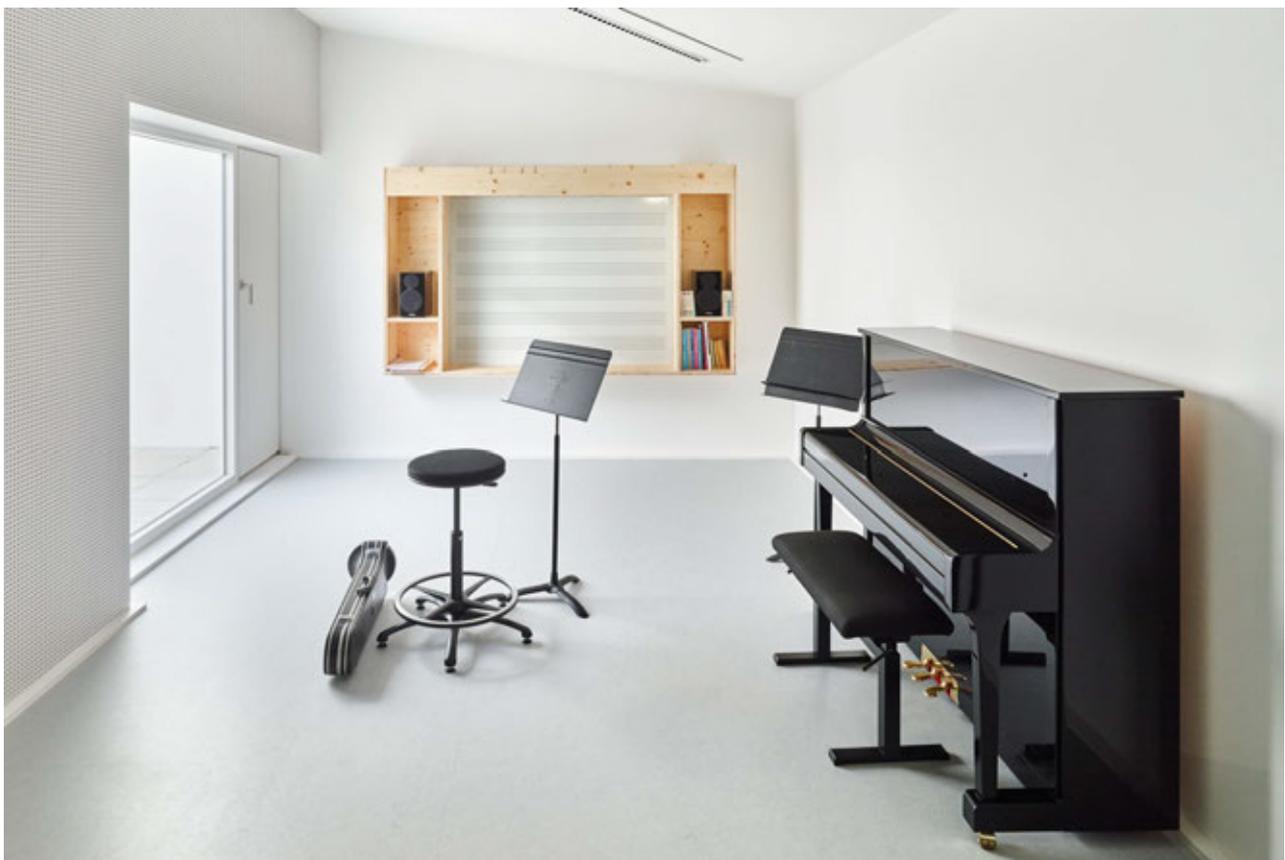
- Les auditions multi-instruments
- Les auditions partagées entre plusieurs enseignants
- Les auditions de musique de chambre
- Des concerts à proposer sur l'ensemble de l'Agglomération

Mise en œuvre et temporalité

- Organiser la musique de chambre en session, en alternance avec la pratique collective.
- Prioriser les instruments polyphoniques, piano, guitare, harpe et orgue.

Échéance de mise en œuvre dans les deux premières années du projet

Les modalités d'organisation seront déclinées dans le règlement des études



3.6 – Parcours adultes

Si la mission du Conservatoire est de proposer prioritairement aux enfants des formations diplômantes, il peut également proposer une formation aux adultes dans la mesure des places disponibles.

Trois cadres sont ainsi proposés aux adultes :

- Découvrir une discipline artistique en tant qu'élève débutant
- Continuer une activité de formation pour les adultes qui ont déjà pratiqué une activité artistique auparavant
- Participer à une pratique collective (un orchestre, une chorale, un atelier) si l'élève adulte est autonome et suffisamment avancé dans sa pratique. Il s'agit alors d'une pratique amateur. (Test obligatoire)

La pratique amateur collective permet à l'élève adulte d'intégrer une formation artistique déjà existante, sans accompagnement personnalisé. Le chef de chœur, le chef d'orchestre ou le responsable de l'atelier musical évaluent en début et/ou en fin d'année la capacité de l'élève à s'insérer de manière autonome dans le groupe. La pratique amateur n'est pas limitée dans le temps; elle est liée aux places disponibles.

Échéance de mise en œuvre année 2025

L'organisation de ce parcours sera détaillée dans le règlement des études

3.7- Cursus étudiants à l'année

L'emploi du temps des étudiants ne permet pas de suivre un cursus traditionnel au conservatoire. Il convient d'organiser un parcours spécifique, afin qu'ils puissent trouver un enseignement adapté.

Plusieurs propositions envisagées :

- Possibilité de prendre un cours d'instrument ou de chant et de participer à une pratique collective
- Suivre un cours de formation musicale seul
- Participer à une pratique collective seule (orchestre)
- Rejoindre un ensemble vocal
- Rejoindre un ensemble instrumental

Mise en œuvre

- Un entretien avec la direction pour évaluer le projet de l'étudiant
- Avis de l'enseignant d'instrument ou du responsable de la pratique collective
- Test de niveau

Échéance de mise en œuvre dans les deux premières années du projet

3.8 – Département des Musiques traditionnelles

Le département des Musiques Traditionnelles est fortement représenté au CRD du Grand Belfort et les 1^{er} et 2^e cycles sont bien développés. Il faut maintenant accentuer la montée en puissance vers un 3^e cycle plus structuré. Dans ce cadre, il s'agit de créer un 3^{ème} cycle et un cycle spécialisé en harmonisant les contenus en lien avec le SNOP et en intégrant des nouveaux modules tels que la culture musicale spécifique à ce département.

Échéance de mise en œuvre 2026/2029

AXE 4 : UNE ACTION CULTURELLE ANCREE SUR LES TERRITOIRES

L'action culturelle est un volet très important du CRD du Grand Belfort. Les partenaires sont nombreux, et le Conservatoire s'efforce d'être présent dans de multiples manifestations sur le territoire de rayonnement de l'établissement. Cependant, il faut encore accentuer notre diffusion vers un territoire plus élargi et proposer aux communes éloignées de la ville centre, plus de manifestations culturelles. Le Conservatoire doit également rayonner en dehors de son champ d'action territorial, sur le plan départemental, régional, national et même international.

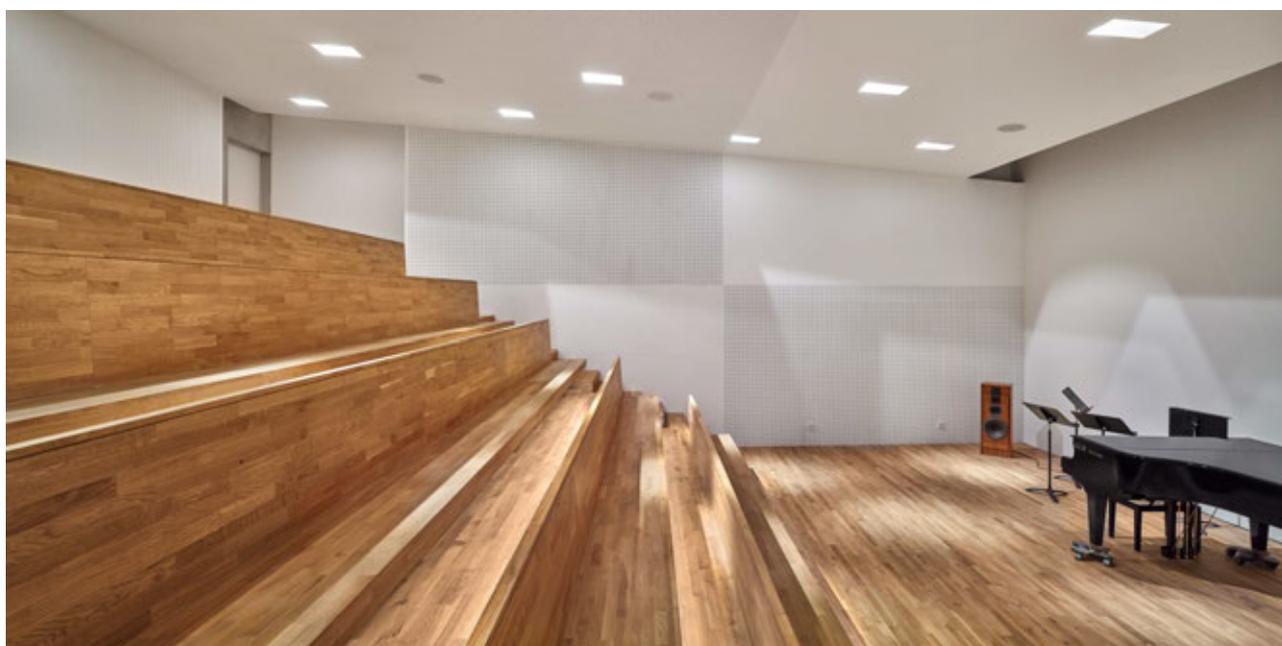
4.1 - L'école du spectateur

Mettre en avant la fonction pédagogique

- **Travailler** très en amont avec les responsables des lieux de diffusion partenaires pour identifier, au sein de la programmation en cours de conception, quels spectacles peuvent faire écho aux projets pédagogiques des enseignants (en classe ou dans le cadre de la saison du Conservatoire)
- **Impliquer** les enseignants dès cette étape pour qu'ils puissent intégrer la participation au spectacle dans leur programme
- **Viser** en priorité les spectacles liés aux artistes en résidence ou pour lesquels des actions culturelles spécifiques peuvent être menées (au Conservatoire, au Théâtre, au Centre Chorégraphique...)
- **Mentionner** dans le règlement des études la présence aux spectacles

Développer et affirmer les partenariats avec quelques lieux de diffusion clés

- Approfondir les partenariats déjà en cours avec des acteurs artistiques clés du territoire : le Théâtre GRRRANIT-Scène Nationale, Via danse ...
- Valoriser, auprès de nos publics, la programmation et les actions menées par ces lieux de diffusion en s'intéressant en particulier aux artistes en résidence ou actions culturelles menées.
- Au travers de ces échanges et d'une communication adaptée, favoriser la circulation des publics et des artistes sur le territoire.



4.2 – Saison Artistique

La saison est essentiellement constituée de projets pédagogiques avec prestations publiques proposés par les enseignants et/ou élaborés avec des partenaires. Professeurs et artistes invités peuvent être amenés à se produire sur scène aux côtés des élèves.

Une partie de la saison du conservatoire est réservée aux concerts professionnels, avec une programmation proposée par les enseignants, et sélectionnée par une commission. Des artistes invités sont également proposés.

Cependant, il convient de faire évoluer cette saison, en veillant à une programmation variée et éclectique. Une attention particulière devra être portée vers une programmation en adéquation avec les moyens budgétaires alloués.

Dans ce cadre il s'agira de :

- Développer les actions hors les murs, diversifier les partenariats
- Proposer une saison artistique favorisant le hors les murs, reflet d'une activité pédagogique dense, diversifiée et connectée à la dynamique culturelle impulsée par les acteurs du territoire.
- Considérer la saison artistique comme étant un outil pédagogique à part entière, et une opportunité de valorisation du statut d'artiste-interprète en résidence sur le territoire des enseignants de la structure, qui contribuent à son attractivité et son rayonnement.
- Encourager plusieurs axes de la saison comme la création, le soutien aux jeunes talents et la mise en valeur des anciens élèves.
- Faire évoluer la saison artistique professionnelle en incluant à minima les trois disciplines musique danse et théâtre, ainsi que diverses esthétiques artistiques qui ne sont pas enseignées au sein du CRD.
- Mettre en place un comité de choix de la programmation de la saison professionnelle.
- Envisager une tarification pour les concerts professionnels



4.3 – Création de l'Orchestre Symphonique du Conservatoire

Vitrine artistique du CRD et du Grand Belfort

Dans le cadre des pratiques collectives instrumentales, l'Orchestre Symphonique du Conservatoire est à considérer comme étant un ensemble de référence. Il accueille les élèves et étudiants en 3^e cycle et cycle d'orientation professionnelle.

L'Orchestre Symphonique du Conservatoire Henri Dutilleux est composé essentiellement d'enseignants et d'élèves du CRD.

Véritable dénominateur commun de l'ensemble des disciplines instrumentales dites d'orchestre, il représente autant d'occasions privilégiées pour l'apprenti musicien de s'épanouir et d'enrichir son parcours, en inscrivant sa pratique artistique au sein même d'un territoire dont il deviendra un acteur à part entière. Cela au travers d'expériences multiples dont des concerts.



4.4 - Renforcer et développer les projets transfrontaliers et internationaux

■ Projets avec le conservatoire de Delémont (Suisse)

Continuer à proposer des projets dans le cadre d'échanges artistiques et culturels par le biais de master classes et concerts, en ciblant une discipline ou une famille d'instruments. Cette coopération de projet entre les deux structures permet de proposer des projets d'envergure en mutualisant le coût financier.

■ Projet avec Leonberg (Allemagne)

Renforcer le partenariat avec la ville de LEONBERG, en proposant des échanges artistiques et culturels dans le cadre du jumelage avec la Ville de Belfort.

■ Projets avec l'international

Continuer les projets de partenariat avec le Conservatoire Edward Saïd (Jérusalem) et travailler à d'autres partenariats avec d'autres pays.



AXE 5 : UNE EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE TERRITORIALISÉE

L'Éducation Artistique et Culturelle prend une place importante dans l'organisation du CRD du Grand Belfort. Plusieurs axes sont proposés, un enseignement en milieu scolaire avec des musiciens intervenants titulaires du DUMI, des Classes à Horaires Aménagés en musique ou théâtre, des orchestres dans les quartiers, un atelier de percussions à l'EPIDE de Belfort, ou la participation à des projets dans le domaine du handicap.

Cependant, il est important de faire évoluer certains dispositifs.

5.1 - Faire évoluer les dispositifs actuels

Réorganisation des interventions en milieu scolaire

- Proposer des projets d'intervention en milieu scolaire plus courts afin de pouvoir être présent dans plus d'écoles et sur un territoire élargi.
- Mettre en place un catalogue de projets.

Orchestres dans les quartiers

Ce dispositif est un véritable projet favorisant le lien social et le vivre ensemble. Il permet une pratique de la musique en collectif, en direction des enfants qui n'ont pas naturellement un accès à la culture.

- Renforcer le partenariat avec les maisons de quartier dans le cadre du dispositif
- Développer le dispositif en proposant d'autres orchestres à d'autres quartiers



**EDUCATION
ARTISTIQUE
& CULTURELLE**

5.2 – 100% Éducation Artistique et Culturelle

Label 100% EAC

- Travailler avec la Direction de l'Action Culturelle dans le cadre du label national « 100% Éducation Artistique et Culturelle »
- Participer au groupe projet mis en place par la Direction de l'Action Culturelle
- Travailler collectivement à la généralisation d'EAC sur la Ville de Belfort, produire une synthèse quantitative et qualitative, flécher les jeunes en priorité

Les fabriques à musique

- Favoriser les rencontres avec des artistes en musique, dans le cadre du dispositif « les fabriques à musique » soutenu par la SACEM
- Proposer ce projet d'accueil d'artistes en immersion dans une ou plusieurs classes, encadré par un intervenant en musique

5.3 – Classes à Horaires Aménagés, une évolution indispensable

Classe à Horaires Aménagés Vocale

Depuis 2012, la Classe à Horaires Aménagés à dominante vocale est mise en place dans un quartier de la ville de Belfort classé en REP+ à l'école élémentaire Louis Pergaud. Ce dispositif fait suite à un travail mené depuis de nombreuses années par des enseignants du CRD dans le cadre des interventions en milieu scolaire. Ce dispositif s'essouffle et doit être repensé.

Mise en œuvre

- Réflexion autour d'une réorganisation du fonctionnement de la CHAM vocale avec l'école Pergaud afin de trouver un fonctionnement plus efficient. Il est important de faire évoluer la convention.
- Mettre en place une nouvelle CHAM vocale avec une autre école de la Ville de Belfort, ou une école de l'Agglomération.

Échéance : année scolaire 2025/2026



Création d'une Classe à Horaires Aménagés instrumentale dans le primaire

Le CRD du Grand Belfort possède actuellement des classes CHAM au Collège RIMBAUD de Belfort, mais n'est pas présent dans le primaire.

Le projet de création de classes CHAM dans le primaire paraît une opportunité pour être dans la continuité avant le collège. L'établissement pressenti est l'école Schœlcher, qui se trouve à proximité du Conservatoire.

L'objectif est d'accueillir des élèves plus jeunes, afin de les ouvrir à la pratique d'un instrument, et à la culture au sens large. Cela permettra également aux élèves d'avoir un niveau instrumental plus élevé en cycle 2.

Le projet doit être travaillé avec la collectivité et l'Éducation Nationale.

L'échéance pour la mise place effective serait la rentrée septembre 2025

